

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 7 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 7 avril à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile de Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2017

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mme Evelyne TRINQUET, Mr David LATREILLE, Mr Benoît SERVANTIE, Mr Patrice LEIX, , Mme Bernadette ROUFF, Mr Alan D'HOLLANDER.

Procuration de Marion PLASMAN à Françoise CHAPOULIE, et Jean-Luc CHIAREL à Evelyne TRINQUET

Etaient absents : Mr APPERT Pierre

Est nommé secrétaire de séance : Mr Alan D'HOLLANDER



Approbation du Compte-Rendu de la réunion du jeudi 23 février 2017 : à l'unanimité.
Ouverture de la Séance à 20H40, sujets abordés :

1 – FINANCES LOCALES - Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présenté par Madame Françoise CHAPOULIE 1^{ère} Adjointe après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		68 236.16		13 535.71
Opérations de l'exercice	82 002.30	111 548.76	64 932.78	42 669.84
TOTAUX	82 002.30	179 784.92	64 932.78	56 205.55
Résultats de clôture		29 546.46	8 727.23	
Restes à réaliser				0
TOTAUX CUMULES	82 002.30	209 331.38	73 660.01	56 205.55
RESULTATS DEFINITIFS		97 782.62	8 727.23	

2°) Constate, pour la Comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 9 pour, 0 contre et 0 abstention

2 – FINANCES LOCALES - Approbation du compte de gestion 2016– Budget principal

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	82 002.30 €	64 932.78
Recettes	111 548.76	42 669.84
Résultat exercice	<u>29 546.46</u>	<u>-22 262.94</u>

Vote : 10 pour, 0 contre et 0 abstention

3 – FINANCES LOCALES – Affectation de résultat de fonctionnement de 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016. Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du receveur.

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068° : 8 727.23 €
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) : 89 055.39 €

Vote : 10 pour, 0 contre et 0 abstention

4- FINANCES LOCALES - Vote des taxes locales

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur le vote des taxes locales décide, à l'unanimité de voter une augmentation de 1,019986 % par rapport à 2016 soit :

Taxe d'habitation : 11.88 %

Taxe Foncier Bâti : 17.27 %

Taxe Foncier non Bâti : 144.74 %

Vote : 10 pour, 0 contre et 0 abstention

5- FINANCES LOCALES – Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal appelé à se prononcer décide à l'unanimité de voter pour l'exercice 2017 le budget primitif qui s'équilibre tant en recette qu'en dépense à la somme de :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : 198 065.39 €

Section d'investissement : 90 477.23 €

Vote : 10 pour, 0 contre et 0 abstention

6- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expérience et de l'engagement professionnel) - IFSE -Filière administrative

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative.

Vote : 10 pour, 0 contre et 0 abstention

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

7- Question diverses :

- **Compteur LINKY (ENEDIS) :**

Un conseiller municipal évoque le sujet de la mise en place des compteurs LINKY (compteur nouvelle génération). Il fait part de ses inquiétudes et ses questions sur le bien-fondé de ce compteur. D'après lui la collectivité devrait refuser la mise en place de ce compteur pour la mairie. Monsieur le Maire, informe le conseil municipal sur le fait qu'il n'a pas assez d'éléments sur le sujet pour se prononcer, et propose au conseil municipal de contacter ENEDIS afin d'organiser une réunion d'information pour les administrés désirant en savoir plus sur le compteur LINKY.

De même, Monsieur le Maire va se renseigner sur les droits et obligations de la commune pour l'acceptation ou le refus de la pose de ce compteur.

N'étant pas en mesure de statuer, Monsieur le Maire reporte cette question à une prochaine séance.

- **Tableau du bureau de vote pour le 23 avril 2017 :**

Monsieur le maire demande aux élus de donner leurs créneaux horaires afin de tenir le bureau de vote le jour du 1^{er} tour des présidentielles. N'ayant pas tous leurs plannings à jour ce tableau sera rempli ultérieurement. Certains administrés ont fait part de leurs désir de participer au bureau de vote.

L'Assemblée lève la séance à 23h00.

Fait à Saint-Bazile- De- Meyssac le 11 avril 2017

Le Secrétaire de Séance

Alan D'HOLLANDER

